AR Prefecture
047-214701955-20241023-DEL1362024-DE
Reçu le 28/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

OBJET :
Travaux en moins-value au lot n°1 du marché de travaux du Château-Musée Henri IV – Modification en cours d'exécution n°2

N° 136/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 23 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 17 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, BES, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, DULOUARD, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Monsieur GOLFIER qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VINCENTE.
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame PRADO.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur BARRERE.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame IBN-SALAH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur ESSERTEL

Le marché de rénovation, mise en accessibilité et sécurité incendie du Château de Nérac, en sa phase III, a été lancé par délibération n°062/2023 prise en séance du 09 juin 2023 et a été attribué en fin d'année 2023.
Le lot n°1 « Maçonnerie – Taille de pierre » a été attribué à la SARL S.G.R.P.

Le programme de travaux initial prévoyait de reposer des jardinières existantes, et la mise en place d'un certain nombre d'installations de chantier et d'aires de stockages et de leur approvisionnement en fluides.

Ces installations n'ayant finalement pas été utiles, il convient de modifier le contenu du marché en conséquence, et selon le devis n° 2024098 du 16 avril 2024, aboutissant à une moins-value finale de -5 004,70 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification par lettre simple.

AR Prefecture

047-214701955-20241023-DEL1362024-DE
Reçu le 28/10/2024

Ces éléments considérés, la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux M.A.P.A. réunie en séance du 16 octobre 2024, a donné un avis favorable à la prise en compte de cette moins-value, dont la teneur vous est donc présentée aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Considérant le devis de la SARL S.G.R.P.
Considérant l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séance du 16 octobre 2024
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le principe de moins-value au programme de travaux du lot n° 1 « Maçonnerie - Taille de pierre - » du marché de travaux du Château-Musée Henri IV - Phase III, comme indiqué ci-dessus, d'un montant de - 5 004,70 € HT en moins-value, à retenir sur le marché attribué à la S.A.R.L. S.G.R.P.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les crédits concernant ces travaux sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,